



Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 février à 18 heures 30.

Présents : Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire
Monsieur Didier HOUSSAYE,
Madame Pascale BIVILLE-SIMON,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Marie-Claude JULLIEN,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Valérie DELABRIERE,
Monsieur Jean DELAMARE,
Madame Juliette KARP,
Madame Marie LANGLET,
Madame Josette LE BRETON-PALIER,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Christophe PAILLIER,
Monsieur Bruno CAUMONT,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE.
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Monsieur Rodolphe CORRON,
Monsieur David LEMENAGER

Secrétaire de séance : Madame Marie LANGLET.

Assistait également à la réunion : Valérie DEVAUX, Secrétaire.

Convocation du 7 janvier 2025.

Nombre de Conseillers : Présents : 22 / En exercice : 22 / Votants : 22

Monsieur le Maire, Jean-Luc ROMET ouvre la séance en présentant par vidéoprotection un reportage réalisé par la CDCLA concernant le territoire, et un power point sur les travaux en cours aux immeubles rue de la Planquette.

Il informe de la démission de Madame Claire Le Tourneur ajoutant que cela implique que le nombre de conseillers s'élève à 22 au lieu de 23.

Puis, il informe des prochaines dates de réunion du conseil municipal arrêtées aux :

- **Vendredi 28 mars 2025 à 18h30,**
- **Mardi 20 mai 2025 à 18h30,**
- **Lundi 30 juin à 18h30.**

Monsieur le Maire informe qu'une délibération, concernant l'engagement des dépenses en investissement avant vote du budget primitif, a été proposée à l'ensemble des conseillers municipaux par mail du 20 février 2025.

Le conseil municipal, approuve par vote à l'unanimité, l'ajout de la délibération « *autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* » à l'ordre du jour.

1bis- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Monsieur le Maire informe que cette délibération permet de mettre au paiement les factures des entreprises qui ont effectué et réalisé des travaux. Il remercie le conseil municipal d'avoir répondu favorablement à la demande d'ajout de cette délibération, puis il donne la parole à Monsieur Frédéric VIEUX, délégué à la commission finances, qui explique et rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit un plafonnement à 25% des crédits ouverts de l'exercice 2024 hors ch16 emprunts, correspondant à la somme de 436 300.24€.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 745 200.97 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 436 300.24 €, soit 25% de 1 745 200.97€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Articles	Fonction	Objet	MONTANT TTC
2313	20	Bâtiments : Relocalisation et rénovation thermique services techniques	230 739,00 €
2031	20	Travaux services techniques	2 499,20 €
20415	20	Equipement LED SIEGE27	15 000,00 €
TOTAL			248 238,20 €

Monsieur Frédéric VIEUX ajoute que cette délibération sera proposée en décembre 2025, pour permettre plus de souplesse par rapport aux restes à réaliser.

Puis il soumet au vote la proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par vote, favorable à l'unanimité :
pour : 22 , contre : 0 , abstention : 0**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à utiliser la procédure budgétaire en matière d'autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif selon les modalités décrites ci-dessus.**

1- Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2024

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 9 décembre 2024 qui a été remis.

Le compte rendu est soumis au vote :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

2- Nomination adjoint suite à déménagement d'un adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Claire LE TOURNEUR, par courrier du 15/01/2025 faisant part son déménagement dans un autre département, propose sa démission dans ses fonctions de 4^{ème} adjointe au Maire au sein du conseil municipal de la Mairie de Romilly-sur-Andelle.

Il ajoute que dans son courrier Madame Claire LE TOURNEUR remercie Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal pour la confiance qui lui a été accordée et la qualité des échanges durant l'exercice de ses fonctions. Elle ajoute que cela fut, pour elle, un honneur de participer à la vie communale et de travailler à leurs côtés.

Monsieur le Maire précise que cette demande a été adressée et acceptée par le Monsieur le sous-préfet des Andelys.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal si des conseillères présentent leur candidature au poste de 4^{ème} adjointe.

En l'absence de candidature, Monsieur Le Maire propose de soumettre au vote la nomination de Madame Josette LE BRETON, sur le même poste et missions pour les fonctions de 4^{ème} adjoint au Maire.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite à démission, acceptée par Monsieur le sous-préfet des Andelys, par courrier en date du 31/01/2025

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par vote favorable à la majorité absolue :
pour : 21 , contre : 0 , abstention : 0, nul : 1**

- **De maintenir le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 6,**
- **Que l'adjointe à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant,**
- **Qu'il est procédé à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire à la majorité absolue,**
- **De nommer 4^{ème} adjoint Madame Josette LE BRETON-PALIER en date de 26/02/2025**

A la suite de cette nomination, par délibérations, les conseillers sont actés et/ou désignés sur les commissions suivantes :

Délibération 2025-001 : nommant un membre du conseil communautaire suite à démission d'un adjoint :

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Madame Claire LE TOURNEUR, il s'agit de désigner de manière automatique, par la Loi, Madame Marie LANGLET qui était la suivante sur le bulletin de vote pour le siège du conseil communautaire

Le Conseil Municipal prend acte de la nomination de Madame Marie LANGLET à la communauté de communes Lyons Andelle.

Délibération 2025-002 : nommant un membre d'une commission du conseil communautaire suite à démission d'un adjoint

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Madame Claire LE TOURNEUR, il s'agit de proposer un conseiller pour siéger à la commission tourisme et culture de la communauté de communes Lyons Andelle.

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité, Madame Josette LE BRETON-PALIER, pour intégrer la commission tourisme et culture de la communauté de communes Lyons Andelle.

Délibération 2025-003 : nommant un conseiller au syndicat SIDEAL et au comité de jumelage suite à démission d'un adjoint

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Madame Claire LE TOURNEUR, il s'agit de proposer un conseiller pour siéger au SIDEAL et au Comité de Jumelage.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Josette LE BRETON-PALIER :

- Pour intégrer en tant que suppléante le syndicat SIDEAL,
- Pour intégrer le Comité de Jumelage de Romilly sur Andelle.

3- Subventions associations

Monsieur le Maire rappelle que les propositions qui vont suivre font l'objet d'une demande des Associations, ensuite une étude de chaque dossier a été faite puis soumise à la commission finances, afin de présenter ce soir le détail des montants proposés à chacune des Associations.

Il précise que Monsieur Xavier CHIVOT et lui-même sont présents sur toutes les assemblées générales des associations de Romilly.

Monsieur le Maire expose le détail des montants des subventions pour les Associations Romilloises, comme suit :

DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS ROMILLOISES

ASSOCIATIONS	Subv.2025 Proposée
AMICALE SAPEURS POMPIERS R / PSP	700 €
AMICALE DU PERSONNEL	1600+800 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000 €
COMITE DES FETES	20 000 €
DETENTE ET DECOUVERTE	2 000 €
E.C.L.A.I.R.	2 600 €
LA PASSERELLE	1 000 €
LA TRUITE ARC-EN-CIEL	2 500 €
LC AUDIO	550 €
LES MILLE PATTES	3 600 €
LES MOMES RIDERS	350 €
LES ROSES D'AUTOMNE	6 300 €
MJC A.L.E.R.	67 000 €
MOTO CLUB DE LA VALLEE DE L'ANDELLE	600 €
ORCHESTRE HARMONIE	3 500 €
PAPOTAGE ET BRICOLAGE	300 €
PRTS - TENNIS SQUASH	2 000 €
PT DE L'ARCHE RSA ALIZAY	
HANDBALL	1 700 €
R.A.P.	800 €
R.A.S.	7 500 €
RESTOS DU COEUR	1 500 €
RPFC	21 000 €
SAVEURS ET SAVOIRS	500 €
SCOUTS ET GUIDES DE France	250 €
TWIRLING club	400 €
U.N.C - A.F.N.	2 400 €
VAGABONDAGES	850 €
TOTAL	155 300 €

Monsieur le Maire explique que le montant versé cette année à la MJC A.L.E.R est en baisse car la CAF verse depuis cette année directement à l'association le montant que recevait la Mairie. Il ajoute que l'Amicale du Personnel reçoit cette année + 800€ correspondant au reversement de :

300€ pour Madame Sandrine NICOLLE et Monsieur Jean-Louis LEMARCHAND,

200€ pour Madame Laurence GROUT,

qui récompense ces 3 agents médaillés pour les 20 et 30 ans d'années de travail.

**DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS
PROCHES DE ROMILLY**

ASSOCIATIONS	Subv.2025 proposée
ANDEL' HANDICAP / Perriers	200 €
ANDELLE NATATION / PSP	350 €
ANDELLE RANDONNEES / Charleval	100 €
ARC CLUB L'ANDELLE / PSP	100 €
ATELIER DE LA DANSE / Fleury	100 €
CERCLE PHILATELIQUE / PSP	300 €
COMITE DU SOUVENIR DE MORTEMER	100 €
ESCRIME/ PSP	150 €
F.C.P.E. COLLEGE	500 €
FSE COLLEGE	1 700 €
GYM VOLONTAIRE DE PITRES	100 €
JUDO CLUB PITRES	400 €
OUTIL EN MAIN / Charleval	550+50 €
RESSOURCE'IT / Charleval	50 €
ROUEN - GISORS	400 €
SOURCE ANDELLE / Rosay	200 €
STUDIO SPORTS / PSP	100 €
UNSS COLLEGE	500 €
TOTAL	5 950 €

Monsieur Pierre Emmanuel NIOCHE salue toutes les actions menées par l'association « Ressource'it » et précise que cela touche un public varié.

ECOLES

ASSOCIATIONS	Subv.2025 proposée
COOPERATIVE MATERNELLE GENEVOIX	3 650 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	10 000 €
RASED (aides enfants en diff.)	550 €
TOTAL	14 200 €

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

**DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS
CARITATIVES**

ASSOCIATIONS	Subv.2025 <u>proposée</u>
A.F.M.	50 €
AFSEP	50 €
AGIR AVEC BECQUEREL	50 €
AIDES	50 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50 €
CROIX ROUGE	50 €
ENTRAID'ADDICT H. Normandie	50 €
France ALZHEIMER	50 €
LES PAPILLONS BLANCS	50 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
SECOURS CATHOLIQUE	50 €
TOTAL	550 €

CCAS

ASSOCIATIONS	Subv.2025 <u>proposée</u>
C.C.A.S.	50 000 €

Monsieur le Maire souligne l'effort financier de la commune envers les associations, en attribuant les subventions avant le vote du budget, malgré le contexte politique actuel.

Monsieur le Maire propose le montant des subventions attribuées au CCAS et aux associations pour l'exercice 2025 tel que défini ci-dessous :

- Associations : 176 000€ (224 350€ en 2024)
 - Associations Romilloises : 155 300€ (203 100€ en 2024)
 - Associations proches Romilly : 5 950€ (6 500€ en 2024)
 - Ecoles : 14 200€ (14 200€ en 2024)
 - Autres Associations : 550€ (550€ en 2024)

- CCAS : 50 000 € (70 000€ en 2024 - 50 000€+20 000€)

Monsieur le Maire informe que le montant total des subventions attribuées au CCAS et aux associations pour l'exercice 2025 est de 226 000€. Il explique que la différence du montant versé par rapport à l'exercice 2024 est dû au fait que depuis cette année la MJC obtient le versement de la subvention CAF directement, la commune recevait celle-ci les années précédentes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par vote, favorable à l'unanimité :
pour : 22, contre : 0, abstention : 0**

- **D'approuver le montant attribué aux associations et au CCAS tel que présenté.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025**

4- Soutien à Mayotte

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de la commune à exprimer son soutien à la population locale de Mayotte par un don de 200€ à l'association « La Protection Civile ». Il ajoute que le choix porté sur l'association précitée a été validé par la commission finances.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le versement d'un don de 200€ à l'association « La Protection Civile ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote favorable à l'unanimité :
pour : 22 , contre : 0 , abstention : 0**

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Maire verser 200€ à l'association « La Protection Civile » en faveur de la population de Mayotte**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.**

5- Reprise de la voirie, des noues et du bassin de rétention du lotissement « les Jardins du Marché »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a constaté avec Mme Marie-Claude JULLIEN et Monsieur Alain DULONDEL, le bon état de la voirie, des noues et du bassin de rétention du Lotissement « Les Jardins du Marché » rue du Tournebride.

Considérant le bon état des parties communes (voirie, noues et bassin de rétention) dudit lotissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'intégrer la voirie, les noues et le bassin de rétention du Lotissement « Les Jardins du Marché » dans le domaine public communal ; précision ici faite que ces parties communes figurent au cadastre section ZB numéro 55 d'une contenance de 2.121m².

L'acte de cession est à l'euro et les frais d'acte notarié sont à la charge de l'association syndicale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par vote favorable à l'unanimité
pour : 22 contre :0 abstention : 0**

- **D'intégrer la parcelle cadastrée section ZB n°55 correspondant à la voirie d'une longueur de 229 m, les noues et le bassin de rétention du Lotissement « Les Jardins du Marché » Rue du Tournebride dans le domaine public communal ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, Madame Marie-Claude JULLIEN et Monsieur Alain DULONDEL à signer tous les documents y afférents.**

6- Redevances télécoms

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,
Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,
Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote favorable à l'unanimité

Pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DECIDE

- **D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.**
- **De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.**
- **D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.**
- **De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.**
- **De charger le Maire du recouvrement des redevances à effet rétroactif depuis 2020 sur état déclaratif ainsi qu'un titre de recette**

7- MNT : Adhésion groupe prévoyance obligatoire

Note : Cette délibération doit permettre au Maire d'obtenir l'autorisation de signer les conventions résultant de la passation du marché. Cette autorisation ne peut être octroyée antérieurement dans la mesure où, le Conseil ne dispose pas des informations suffisantes pour exercer sa compétence.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délibéré le 09/12/2024, et a voté à l'unanimité résultant de l'obligation des collectivités à proposer et à participer financièrement à une prévoyance garantissant le maintien de salaire de tous les agents.

La présente délibération annule et remplace la précédente, mentionnant la date de l'avis du CST et l'adhésion à la MNT :

Le Maire expose :

- Que la commune souhaite adhérer à la convention de participation attribuée à la MNT-2023-2028 souscrite par le Centre de gestion de la FPT de l'Eure, pour la protection sociale complémentaire du personnel, volet « Prévoyance » (Maintien de salaire), à destination des agents qui en auront exprimé le souhait
- Que la participation doit être versée sous forme d'un montant mensuel unitaire par agent et vient en déduction de la cotisation due par l'agent et que la participation de l'employeur peut être modulée en fonction :
 - Du temps de travail de l'agent
 - Du salaire de l'agent ou du grade de l'agent
- Que 3 garanties et un choix d'option sont proposées aux agents de la collectivité

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les Articles L 452-42, L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 27 en date du 31/08/2022, autorisant le Président du CDG à signer la convention de participation Protection Sociale complémentaire, volet Prévoyance avec la MNT.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 10/12/2024 suite à la saisine de la commune quant aux modalités de versement et montant de la participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par vote favorable à l'unanimité

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- **D'adhérer à la convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance, dont l'attributaire est la MNT-2023-2028**
- **De renoncer à toute participation financière aux contrats labellisés prévoyance.**
- **De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents adhérents à la Convention de Participation MNT-2023-2028 selon les modalités suivantes :**

Participation employeur pour la Prévoyance maintien de salaire : 18.55€ en euros mensuel, modulation possible en fonction du traitement de l'agent, grade et temps de travail.

Du 1^{er} mars 2025 au 31/12/2028

Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

- **De verser la participation financière (*Attention aucun agent ne peut être exclu*) aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci (ou celui-ci), travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé, en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion à la présente convention de participation.**

8- Renouvellement assurance bâtiments et matériels

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assurance couvrant la responsabilité civile, les bâtiments et matériels proposée par GROUPAMA, approuvée par délibération du 9 décembre 2024, présentait une erreur.

En effet, le devis d'un montant de 2 612.84€ TTC que l'assureur proposait avait été effectué sur la base d'un budget de fonctionnement de 500 900€ au lieu de 5 009 000€.

Pour compenser l'erreur commise, le devis qui doit s'établir à hauteur de 11 769.49€ TTC est ramené à **8 432.13€ TTC**

Pour les mêmes garanties, l'offre reste la mieux-disante des organismes d'assurances qui avaient répondu à la proposition de garantie. GROUPAMA chiffre un montant de garanties à hauteur de 8 432.13€ à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 1 an avec reconduction tacite.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal cette proposition d'assurance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote favorable à l'unanimité :
pour : 22 , contre : 0 , abstention : 0**

DECIDE

- **De retenir l'offre de GROUPAMA pour un montant de 8 432.13€ annuel.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 et les exercices suivants.**

9- Avenant au bail de la Poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant concernant le bail commercial de LA POSTE est proposé afin de régulariser la surface louée et le montant du loyer.

Monsieur le Maire informe que depuis le 1^{er} janvier 1987, la location portait sur un ensemble immobilier de 194m² et qu'en 2007, il a fait l'objet d'une restitution de 91m² (correspondant au logement) reprise par la Mairie. Aucun acte n'ayant été signé entre les deux parties, il est ici proposé de modifier certaines clauses du contrat initial afin de stipuler que le bâtiment à usage commercial d'une surface de 103m² est consenti pour un montant de loyer annuel de 7 927.36€ avec un bail pour une durée de 9 années entières et consécutives.

Il ajoute qu'il est nécessaire de maintenir le service postal auprès de la population dans la commune.

Madame Nadia ABDELAZIZ dit que vu le nombre de bureaux de poste qui ferment dans les différentes communes et aux alentours, il est essentiel de faire en sorte de la garder ouverte.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote favorable, à l'unanimité :
pour : 22 , contre : 0 , abstention : 0**

DECIDE

- **D'accepter la modification du contrat par l'avenant proposé.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.**

10- Intégration communes Lisors et Touffreville dans le SIAEPAP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes de LISORS et TOUFFREVILLE demandaient d'intégrer le SIAEPAP.

Monsieur ROMET informe qu'afin de valider la demande de ces communes, une délibération de chacune des communes adhérentes est nécessaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'intégration des communes de Lisors et de Touffreville au SIAEPAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote favorable à l'unanimité :
pour : 22 , contre : 0 , abstention : 0

DECIDE

- **D'accepter l'intégration des communes de Lisors et Touffreville au SIAEPAP**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents**

11- Communication et Informations

1- REMERCIEMENTS

- Madame Odile HOVRAY, ses enfants et petits-enfants remercient le Maire et le conseil municipal pour leurs marques de sympathie lors du décès de Monsieur Maurice HOVRAY.
- Monsieur Michel AUDRAIN et Monsieur Michel COMPAGNON, leurs enfants et leurs petits-enfants remercient le Maire et le conseil municipal pour leurs marques de sympathie lors du décès de Madame Annie AUDRAIN.
- Monsieur Sébastien LEROY remercie le conseil municipal pour ses marques de sympathie lors du décès de Monsieur Jacques LEROY.
- Monsieur et Madame Romain et Laetitia CORNILLOT leurs enfants et leurs petits-enfants remercient le Maire et le conseil municipal pour leurs marques de sympathie lors du décès de Monsieur Jean CORNILLOT
- Madame Nicole AVENEL et ses enfants remercient le Maire et le conseil municipal pour leurs marques de sympathie lors du décès de Monsieur Pierre AVENEL

➤ Pour le colis de Noël :

- Madame Denise GRENIER,
- Madame Mauricette NENARD,
- Madame Lysiane SAQUET et Monsieur Philippe COQUATRIX,

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

- Madame Huguette COESNON et Fernand GUESNET,
- Madame Jacqueline VEDIE,
- Madame et Monsieur Monique et Jean-Claude PONTTHIEU,
- Monsieur Jean-Claude MASSELIN,
- Madame Dominique RECHER,
- Monsieur Claude DAVID,
- Madame Jeannine AUBLE.

➤ Pour l'exemplaire de la lettre mensuelle de Romilly-sur-Andelle :

- Monsieur le Ministre des Armées Sébastien LECORNU

2- INFORMATION RAPPORT DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Monsieur le Maire informe que les résultats du rapport, de l'opération de diagnostic d'archéologie préventive prescrit par arrêté le 17 septembre et réalisé rue de la Planquette, par la mission archéologique départementale de l'Eure, ne nécessite pas de fouilles approfondies, indique que le terrain est libéré de toute contrainte.

3- ENQUETE ROMILLOISE

Monsieur le Maire informe que le retour de cette enquête est très positif, puisqu'il y a eu 134 réponses. Il semble que dans l'ensemble tout convient aux Romillois :

100% de satisfaction pour la bibliothèque-médiathèque,

99% de satisfaction pour les écoles,

99% de satisfaction pour le city stade,

98% de satisfaction pour le skate parc,

98% de satisfaction pour la vie associative,

97% de satisfaction pour l'aire de jeux,

97% de satisfaction pour l'éclairage de l'église et des mobiliers fleuris,

97% de satisfaction pour les enseignes des bâtiments communaux,

96% de satisfaction pour les horaires d'ouverture de la Mairie,

96% de satisfaction pour les 6 mobiliers fleuris,

95% de satisfaction pour l'espace détente intergénérationnel,

95% de satisfaction pour la boîte à livres,

95% de satisfaction pour la communication municipale,

95% de satisfaction pour les salles municipales,

92% de satisfaction pour l'éco pâturage au Marais,

92% de satisfaction pour l'évolution de la commune,

91% de satisfaction pour le fleurissement de Romilly,

91% de satisfaction pour les vergers de l'Andelle,

87% de satisfaction pour l'évolution de la part des impôts (part communale),

86% de satisfaction pour le très haut débit,

79% de satisfaction pour la diversité des entreprises,

75% de satisfaction pour la vidéo protection,

72% de satisfaction pour le cimetière,

69% de satisfaction pour le cœur de bourg Condorcet,

59% de satisfaction pour la restauration scolaire,

59% de satisfaction pour le tissu commerciale,

58% de satisfaction pour l'extinction de l'éclairage public.

Ainsi dans les mieux notés, la bibliothèque-médiathèque, les écoles, le city-stade/le skate parc, la vie associative très active sur Romilly et les horaires d'ouverture de la Mairie qui sont donc adaptés aux besoins des habitants.

Les moins bien notés le cimetière, la restauration scolaire qui, il est vrai, n'apporte pas totalement la satisfaction des parents, le tissu commercial qui est malheureusement assez succinct et non regroupé, l'extinction de l'éclairage public qui a été réduit pour des raisons économiques et qui ne convient pas à une partie de la population.

4- CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSION TEMPORAIRE

Monsieur le Maire informe que la convention d'adhésion au service mission temporaire auprès du CDG27 a été renouvelée pour 5 ans.

5- SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE PLATEAU SURELEVE DE LA RD 19

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le département n'a pas pris en compte notre demande d'aide car le dossier a été déposé après la date limite de transmission du dossier. Or, cette demande a été faite suite à l'information transmise d'un agent du département informant qu'il était possible de le transmettre.

Cette demande sera refaite sur la campagne d'appel à projet 2026.

6- 3eme FLEUR

Monsieur le maire informe que Monsieur Hervé MORIN nous félicite pour l'obtention de la 3eme fleur.

7- BILAN DES PERMANENCES JURISTES

Monsieur Jean-Luc ROMET rappelle qu'une permanence juriste est organisée tous les mois en Mairie, par le CIDFF de l'Eure.

Il informe qu'un bilan a été établi pour l'année 2024 mentionnant les problématiques spécifiques rencontrées notamment sur les difficultés psychologiques, l'exercice de la parentalité, les difficultés relationnelles au sein du couple et entre parents séparés puis les enfants exposés aux violences. Ajoutant à cela les thématiques principales qui sont abordées : le droit de la famille, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les droits, démarches et aides sociales. Concluant que la proportion des situations de violences prises en charge au sein de la permanence est importante : à hauteur de 1/3 des entretiens.

8- PPMS

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école Maurice Genevoix est à disposition en Mairie.

9- SIA de Romilly-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre et Douville-sur-Andelle

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau est à disposition en Mairie.

10- SDIS

Monsieur le Maire informe du montant de la contribution de la Mairie auprès du SDIS (82 000€) pour l'exercice 2025. Il ajoute qu'il s'agit d'une participation importante mais dont on ne peut se passer, ce service de « pompiers » est plus que nécessaire.

11- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que la population totale de Romilly s'élève à 3 268 habitants, nous avons perdu 21 habitants par rapport au dernier recensement, mais nous en avons 656 de plus qu'en 2008.

12- RENTREE 2025

Monsieur le Maire informe que l'effectif de l'école pour la rentrée de septembre 2025 sera de 350 élèves contre 361 à la rentrée 2024.

13- EURE NORMANDIE NUMERIQUE

Monsieur le Maire informe du montant de la contribution pour l'exercice 2025. A hauteur de 328.90€, ce service nécessaire ne représente pas une charge financière excessive pour la commune.

14- ARCHIVAGE

Monsieur le Maire informe que suite aux travaux d'archivage effectués en fin d'année, il a été demandé au Département de l'Eure l'autorisation d'élimination d'archives publiques. Nous avons obtenu l'accord de destruction des documents ayant atteint le terme échu de leur durée d'utilisation administrative.

15- COMMISSION DE SECURITE

Monsieur le Maire informe que la commission a émis un avis favorable pour le Gymnase.

16- SILOGE

Monsieur le Maire informe que la SILOGE a émis une information concernant l'accession à la propriété pour les locataires de HLM.

17- SENTIERS PEDESTRES DU PATIRMOINE ROMILLOIS.

Monsieur le Maire informe d'un fascicule créé et mis à disposition mentionnant le détail du sentier pédestre du patrimoine Romillois. L'inauguration sera le samedi 17 mai 2025.

18- INFOS JEUNES

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes organise une fois par mois des infos-jeunes au sein de la Maison des Jeunes de Romilly. Cela permet, au travers de réunions d'informations de communiquer sur l'ensemble des actions et des aides menées pour les jeunes de 16-24 ans de la CDCLA.

19- COLLECTE DES DECHETS

Monsieur le Maire informe que la collecte des déchets a été simplifiée depuis janvier 2025.

Lundi matin collecte bac noir et après midi bac jaune. Il ajoute qu'une formation sur le compostage est organisée par le SYGOM ce samedi. Le bac composteur est tarifé 15€ au lieu de 81€ avec une formation de 45mn.

20-CENTRE DE RADIOLOGIE A CHARLEVAL

Monsieur le Maire informe que le centre de radiologie est ouvert, qu'il fait des examens de radiologie, d'échographie, de scanners et ponction sous échographie et qu'à partir du 10 mars 2025 les patients pourront faire des IRM.

21-MESSE A LA POTIERE

Monsieur le Maire informe que des messes sont mises en place à la RPA depuis janvier une fois par mois.

22-EXPO JACQUES ANQUETIL

Monsieur le Maire informe qu'une exposition « Jacques Anquetil » se déroulera en Mairie au 14 au 19 avril 2025, l'installation le vendredi 11 avril et le démontage le samedi 19 avril.

Un vernissage aura lieu le mercredi 16 avril 2025 à 18h en Mairie suivi d'un « verre de l'amitié », à la salle du Carré.

23-TOUR PREPARATOIRE DU TOUR DE FRANCE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le compte rendu, l'itinéraire horaire et la cartographie du tour de France 2025. Il est prévu que le passage de la caravane soit à 14h30 et que les coureurs passent entre 16h14 et 16h30 à Romilly-sur-Andelle.

24-SALON DU LIVRE

Monsieur le Maire informe que la 12^{ème} édition du Salon du Livre se déroulera le 27 avril 2025, en présence de Gérard MAJAX, Thierry BECCARO et Danièle GILBERT.

25-TRAVAUX REALISES

- Un programme de réfection de la voirie a été réalisé par la Communauté de Communes Lyons Andelle : la rue Neuve (de la Moineaudière à l'avenue de la Gare), la rue Blingue (de la place du Calvaire à l'avenue de la Gare), une mise aux normes de 3 plateaux surélevés de la rue Blingue, un traitement pour l'écoulement des eaux de pluie dans le chemin du Marais.
- Des grands arbres ont été taillés en rideau par une entreprise. Le fleurissement d'hiver est terminé.
- Avec le SIEGE et l'entreprise BLONDEL, nous équipons 399 points lumineux à Romilly en LED.
- Le Comité des Fêtes a nettoyé le bardage extérieur du bâtiment Patrick Bouté et je les en félicite.
- Nos services techniques ont installé des éclairages de détection au CARRE et à l'espace Louis Aragon. Ils ont aussi refait les marquages des places de parking au cœur de Bourg Condorcet.
- Une archiviste professionnelle a fait un tri général de nos archives pendant trois mois, nous avons évacué ce qui était inutile en accord avec la Préfecture et les archives départementales de l'Eure.
- Cinq arbres ont été plantés (3 à l'école Louise Michel, 2 dans l'aire de jeux) en vue d'amener de l'ombre.

26-ACTIVITES COMMUNALES PASSEES

- Nous avons organisé un repas des employés communaux le mercredi 11 décembre.
- Des jeunes de notre commune ont distribué le samedi 14 décembre les colis de Noël à tous nos seniors âgés de plus de 65 ans.

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

- Nous avons eu le Noël de la commune le dimanche 15 décembre à l'espace Aragon à 15h (spectacle de magie, goûter, arrivée du Père Noël).
- Des élus sont passés avec le Père Noël dans nos écoles pour distribuer aux scolaires des friandises le jeudi 19 décembre.
- Les « Vœux du Maire pour tous » ont eu lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 18 h au complexe Louis Aragon.
- Les Vœux à la Potière ont été organisés le samedi 18 janvier à 11h.
- Nous avons proposé avec la bibliothèque-médiathèque une pièce de théâtre « les colocs » le samedi 1^{er} février à la salle Aragon, avec 290 personnes.
- Nous avons organisé notre Soirée du Bénévolat le samedi 22 février à l'espace Louis Aragon.

27-ACTIVITES COMMUNALES A VENIR

- Nous organiserons les 17^{ème} « Palmes Romilloises » le vendredi 14 mars à 18h à l'espace Aragon. Nous honorerons les habitants qui ont marqué l'année 2024 par leurs actions ou activités (médailles du travail, diplômes dans le domaine culturel, sportif ou social, mentions au Brevet des Collèges, maisons fleuries, illuminations de Noël, diverses distinctions).

28-EVENEMENTS ASSOCIATIFS A VENIR

Monsieur Xavier CHIVOT informe des divers évènements organisés par les associations qui auront lieu dans la commune :

- Association « Mille Pattes » organise un loto le samedi 1^{er} et dimanche 2 mars, à la salle Aragon,
- AG « Saveurs et Savoirs » le mardi 4 mars, salle du Marais, à 18h30
- AG association « Mille Pattes » le vendredi 7 mars, salle du Marais, à 18h
- AG association « RAP » le samedi 8 mars, salle du Marais, à 9h,
- Association « FCPE » organise un loto le samedi 8 et le dimanche 9 mars, à la salle Aragon,
- Association « Les Roses d'Automne » organise un loto le samedi 15 et dimanche 16 mars, à la salle Aragon,
- Association « La Passerelle » organise une soirée dansante, le samedi 15 mars à 19h30, à la salle du Carré,
- AG association « RPFC » le vendredi 21 mars à 19h, à la salle du Marais,
- Association « RAS » organise un loto le samedi 22 et dimanche 23 mars, à la salle Aragon,
- AG du comité de jumelage samedi 22 mars à 11h, à salle du conseil en Mairie,
- Association « l'Orchestre d'Harmonie » organise spectacle « POP CIRCUS » samedi 29 mars, à 20h30,
- Association « La Passerelle » organise une bourse aux vêtements le samedi 29 mars, à salle de la Marelle.

Fin de séance à 20h40

Le Maire,
Jean-Luc ROMET



Secrétaire de Séance,
Marie LANGLET